

10 SEP. 2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTRÉAL**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 10 septembre 2004

M. Jean-Noël Vallière, B. Sc. (Écon.), Président de l'audience
M. Michel Hardy, B. Sc. A., MBA, régisseur
M. Marc-André Patoine, B. A., LL.L., régisseur
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2Att. M^e Anne Mailfait, Secrétaire adjoint de la Régie

Re: Dossier RDÉ R-3541-2004.

Cause tarifaire 2005-2006 d'Hydro-Québec Distribution.

Budget prévisionnel et de participation de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* sur les structures tarifaires.Monsieur le Président de l'audience,
Messieurs les régisseurs
Madame le Secrétaire adjoint de la Régie,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli le budget prévisionnel et de participation de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* sur les structures tarifaires au présent dossier.

Ce budget est établi en conformité avec les barèmes établis par le *Guide de paiement de frais des intervenants* (Dossier R-3500-2002, annexe à la décision D-2003-183), en estimant à trois jours la durée de la partie de l'audience qui serait consacrée aux structures tarifaires. Une description du contenu prévu de l'intervention est incluse au formulaire de budget ci-joint.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Président de l'audience, Messieurs les régisseurs, Madame le Secrétaire adjoint de la Régie, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

p.j.
c.c. La demanderesse.

Dans la case ci-dessus, sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS.

Identification des personnes

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Les personnes identifiées au présent formulaire sont reportées automatiquement aux autres formulaires.

Numéro de dossier :	R-3541-2004 ST	Période couverte :	28 juil 2004 au délibéré (struct tarif)
Nom de l'intervenant :	Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'AQLPA		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)	Oui		
S'il s'agit d'un regroupement, veuillez indiquer le membre responsable du paiement des factures :	Stratégies Énergétiques (S.É.)		
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
Me Dominique Neuman	17 ans	Externe	Montréal
Nom des analystes	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
M. André Bélisle	Plus de 25 ans	Externe	St-Léon-de-Standon
M. Richard Massicotte	17 ans	Externe	Joliette
Nom des témoins experts	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
M. Jacques Fontaine	n/a	n/a	Montréal
Nom des experts-conseil	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

BUDGET

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1

Budget de participation (1ère page de 3)

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier : R-3541-2004 S | **Période couverte :** 28 juil 2004 au délibéré (struct tarif)**Nom de l'intervenant:** Stratégies Énergétiques (S.E.) et FAQLPA**BUDGET DE PARTICIPATION**

Sur la question des structures tarifaires, les présentes intervenantes déposeront une preuve d'expertise de Monsieur Jacques Fontaine, qui est l'auteur de la proposition initiale de réforme de la structure tarifaire domestique présentée aux rencontres techniques de 2002-2003 et de 2004 et dont Hydro-Québec semble s'être inspirée mais d'une manière très incomplète et que Monsieur Fontaine estime insatisfaisante.

Monsieur Fontaine finalisera et présentera donc à la Régie sa proposition de réforme de la structure tarifaire domestique et en illustrera les effets sur différents clients-types par des simulations, afin d'examiner le signal de prix qui en résulte et la raisonnable de leur impact sur les charges captives.

Monsieur Fontaine soumettra aussi des propositions et/ou commentaires sur les tarifs généraux (L, M, G et G9) ainsi que sur les autres tarifs, en faisant ressortir le signal de prix et l'impact sur les charges résultant des structures tarifaires actuelles et des modifications proposées. Le curriculum vitae de Monsieur Fontaine est déposé sous la cote SÉ-AQLPA-1, Document 3 et nous avons, dans notre demande d'intervention, demandé sa reconnaissance comme témoin-expert sur les caractéristiques des charges électriques et leur effet sur la demande du réseau. C'est en effet sous cet angle que les propositions de structures tarifaires seront traitées.

BUDGET

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1

Budget de participation (2e page de 3)

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier : R-3541-2004 S | **Période couverte :** 28 juil 2004 au délibéré (struct tarif)**Nom de l'intervenant:** Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'AQLPA**BUDGET DE PARTICIPATION (SUITE)**

Plus précisément:

Sur la réforme de la structure tarifaire du tarif D : Les présentes intervenantes présenteront à la Régie la proposition déjà présentée lors des rencontres techniques de 2002-2003 et de 2004 par notre expert, Monsieur Jacques Fontaine, à l'effet d'accroître l'écart entre les tranches de ce tarif non seulement à la hausse (faible hausse de la première tranche et plus forte hausse de la deuxième tranche, comme Hydro-Québec le propose) mais à la baisse et à la hausse (baisse de 25% de la redevance, gel de la première tranche et hausse de la seconde tranche). Cette proposition devrait à la fois contribuer à donner un signal aux consommateurs favorisant l'économie d'énergie et une gestion plus rationnelle de la consommation mais également éviter ou réduire les effets pervers parfois reprochés à la proposition d'Hydro-Québec auprès de la clientèle et de la consommation captives, ce que notre expert pourra démontrer à partir de simulations de cas.

Sur la réforme de la structure tarifaire du tarif DT: Comme notre expert, Monsieur Jacques Fontaine, en a fait part lors des rencontres techniques, les présentes intervenantes sont en principe favorables à l'introduction d'une prime de puissance en hiver tel que proposé par Hydro-Québec. Elles croient aussi qu'il pourrait être opportun d'encourager une croissance des nouveaux abonnements à ce tarif.

Sur la réforme de la structure tarifaire du tarif DH : Les présentes intervenantes prennent note du gel de la croissance de la clientèle appliqué par Hydro-Québec, qu'elles ont déjà discuté lors des réunions techniques, et envisagent de l'examiner davantage afin de se prononcer au présent dossier sur son bien-fondé ou non.

Sur la réforme de la structure tarifaire du tarif L : Les présentes intervenantes prennent note et sont en principe favorables à la proposition d'Hydro-Québec de gel de la prime en puissance, de manière à faire porter l'ensemble de la hausse à la portion énergie. Une telle proposition transmettrait à la clientèle un signal approprié favorisant l'économie et la gestion rationnelle de l'énergie, ce qui serait particulièrement souhaitable dans le contexte actuel de faible écart entre l'offre et la demande en énergie.

Sur la réforme de la structure tarifaire du tarif L pour la très grande entreprise (plus de 175 MW): Les présentes intervenantes proposeront un tarif qui reflète le coût réel d'approvisionnement, en s'inspirant notamment des remarques faites par Hydro-Québec au dossier R-3526-2004 en réponse à la question AQLPA-SÉ-GS-31 (Pièce HQ-3 Document AQLPA/SÉ, pages 42-43) et en réponse à la question 15.2 de la demande de renseignements no. 2 de la Régie (Pièce HQ-3, Document Régie, pages 39-41).

BUDGET

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1

Budget de participation (3e page de 3)

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier : R-3541-2004 S | **Période couverte :** 28 juil 2004 au délibéré (struct tarif)

Nom de l'intervenant: Stratégies Énergétiques (S.E.) et FAQLPA

BUDGET DE PARTICIPATION (SUITE)

Sur la réforme de la structure tarifaire des tarifs M, G et G9 : Mêmes remarques que pour le tarif L. Les présentes intervenantes prévoient en outre participer au groupe de travail proposé par Hydro-Québec Distribution sur la question.

Sur la réforme de la structure tarifaire des autres tarifs : Les présentes intervenantes pourront éventuellement soumettre des commentaires et des propositions sur ces tarifs de moindre importance. Certains de ces tarifs, dont les tarifs en temps réel, ne reçoivent plus de nouveaux abonnements. Par ailleurs, il se peut que les réalités du tarif LD aient évolué depuis le dossier R-3466-2001.

Les représentations des présentes intervenantes sur les structures tarifaires s'inscriront en continuité et de façon cohérente avec les celles qu'elles ont déjà effectué lors de leur participation à des réunions techniques sur le sujet en 2002-2003 ainsi qu'en 2004, à diverses étapes du dossier R-3492-2002, ainsi que, dans le mesure où ces questions pourraient se refléter au présent dossier, dans les autres dossiers d'Hydro-Québec ci-dessus énumérés (R-3466-2001, R-3470-2001, R-3471-2001, R-3477-2001, R-3490-2002, R-3526-2004, R-3531-2004, etc.).

Les conclusions et recommandations des présentes intervenantes seront centrées sur ces préoccupations et sur les positions exprimées ci-dessus.

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Sommaire des frais réclamés

Seule la case 25 du présent formulaire, reliée aux frais intérimaires reçus, doit être remplie de façon électronique. Les autres renseignements doivent être saisis électroniquement aux pages 1, 3, 4 et 5.

Numéro de dossier :	R-3541-2004 ST	Période couverte :	28 juil 2004 au délibéré (struct tarif)
Nom de l'intervenant :	Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'AQLPA		
HONORAIRES			
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience		Honoraires
	Préparation (heures) :	Audience (demi-journées) :	(incl. TPS/TVQ admissibles)
Avocats	64,0	6	22 268,84 \$
	case 1 (réf. case 26)	case 6 (réf. case 27)	case 13 (réf. case 30)
Analystes	32,0	8	8 863,94 \$
	case 2 (réf. case 31)	case 7 (réf. case 32)	case 14 (réf. case 35)
Témoins experts	80,0	6	26 317,72 \$
	case 3 (réf. case 36)	case 8 (réf. case 37)	case 15 (réf. case 40)
Experts conseils	0,0	n/a	- \$
	case 4 (réf. case 41)	case 9 (réf. case 42)	case 16 (réf. case 45)
Coordonnateurs	0,0	0	- \$
	case 5 (réf. case 46)	case 10 (réf. case 47)	case 17 (réf. case 50)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	176,0	20	57 450,50 \$
	case 11 (somme des cases 1 à 5)	case 12 (somme des cases 6 à 10)	case 18 (somme des cases 13 à 17)
DÉPENSES			
Type de dépenses	Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	1 723,52 \$		
	case 19 (3% de la case 18)		
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	1 466,93 \$		
	case 20 (réf. case 54)		
Dépenses de traduction	- \$		
	case 21 (réf. case 55)		
TOTAL DES DÉPENSES	3 190,45 \$		
	case 22 (somme des cases 19 à 21)		
ENVELOPPE GLOBALE			- \$
	case 23 (réf. case 56)		
TOTAL DES FRAIS DE L'INTERVENANT			60 640,95 \$
	case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)		
FRAIS INTÉRIMAIRES REÇUS			- \$
	case 25		

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Honoraires

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3541-2004-ST	Période couverte :	28 juil 2004 au délibéré (struct tarif)			
Nom de l'intervenant :	Stratégies Énergétiques (S.É.) et FAQLPA					
HONORAIRES						
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience ¹	Taux horaire ou demi-journée ²	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total	
Avocats	heures ou demi-journées					
Me Dominique Neuman	Préparation (h):	64,0	220,00 \$	19 360,00 \$	2 908,84 \$	22 268,84 \$
	Audience (dj):	6	880,00 \$			
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):					
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):					
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):					
Total :	Préparation :	Audience :		19 360,00 \$	2 908,84 \$	22 268,84 \$
	64,0	6		case 28	case 29	case 30
	case 26	case 27				
Analystes	heures ou demi-journées					
M. André Bélisle	Préparation (h):	10,0	125,00 \$	2 250,00 \$	0,00 \$	2 250,00 \$
	Audience (dj):	2	500,00 \$			
M. Richard Massicotte	Préparation (h):	22,0	125,00 \$	5 750,00 \$	863,94 \$	6 613,94 \$
	Audience (dj):	6	500,00 \$			
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):					
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):					
Total :	Préparation :	Audience :		8 000,00 \$	863,94 \$	8 863,94 \$
	32,0	8		case 33	case 34	case 35
	case 31	case 32				

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

² Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Honoraires (suite)



Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3541-2004 ST	Période couverte :	28 juil 2004 au délibéré (struct tarif)			
Nom de l'intervenant :	Stratégies Énergétiques (S.E.) et FAQLPA					
HONORAIRES (suite)						
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience ¹		Taux horaire ou demi-journée ²	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Témoins experts	heures ou demi-journées					
M. Jacques Fontaine	Préparation (h):	80,0	220,00 \$	22 880,00 \$	3 437,72 \$	26 317,72 \$
	Audience (dj):	6	880,00 \$			
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):					
Total :	Préparation :	Audience :		22 880,00 \$	3 437,72 \$	26 317,72 \$
	80,0	6		case 38	case 39	case 40
	case 36	case 37				
Experts-conseil	heures					
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total :	Préparation :	n/a		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	0,0			case 43	case 44	case 45
	case 41	case 42				
Coordonnateurs	heures ou demi-journées					
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):	0	- \$			
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):	0	- \$			
Total :	Préparation :	Audience :		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	0,0	0		case 48	case 49	case 50
	case 46	case 47				
TOTAL DES HONORAIRES				50 240,00 \$	7 210,50 \$	57 450,50 \$
				case 51	case 52	case 53

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

² Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Dépenses

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3541-2004 ST	Période couverte :	28 juil 2004 au délibéré (struct tarif)		
Nom de l'intervenant :	Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'AOQLPA				
Nom des personnes :	André Bélisle				
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT¹					
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,31 \$/km	630	195,30 \$	29,36 \$	224,66 \$
Autobus	classe économique		- \$	- \$	- \$
Train			- \$	- \$	- \$
Avion			- \$	- \$	- \$
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal (maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)	135,00 \$	8	1 080,00 \$	162,27 \$	1 242,27 \$
Région de Québec (maximum de 125,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Région de Gatineau (maximum de 85,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Ailleurs au Québec (maximum de 70,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Hébergement privé (maximum de 35,00 \$ par jour)	- \$	0	- \$	n/a	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT			1 275,30 \$	191,63 \$	1 466,93 \$
case 54					
DÉPENSES DE TRADUCTION					
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction	0,25 \$/mot	0	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION			- \$	- \$	- \$
case 55					

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues avec ce formulaire.